

Délibération 2025-038

SEANCE DU 04 JUIIN 2025

Date de la convocation : 27 mai 2025

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 14
Nombre de conseillers votants : 17

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi quatre juin, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, LEVOYER Thérèse, HAVARD Georges, HAIRON Josiane, RIES Stéphanie, GALLUET Bruno, LEJOLLY Annie, MAUGER Sylvie, SOURD Annie, OHEIX Yoann, LELUBEZ Marlène, VASSELIN Denise, BEHELLE Antony.

Pouvoirs : ROUXEL Dominique (pouvoir à LACOLLEY Daniel), BURNEL Sébastien (pouvoir BRIENS Eric), MAUROUARD Arnaud (pouvoir VASSELIN Denise).

Excusés : LELANDAIS Guillaume, TRAVERT Dominique.

Secrétaire de séance : SOURD Annie

Objet : AIRE DE JEUX INCLUSIVE – ATTRIBUTIONS MARCHES ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire-Adjoint rappelle les différentes étapes de ce projet d'aire de jeux inclusive et indique le permis d'aménager a été accordé le 18 avril dernier.

Une consultation a été lancée le 24 avril 2025 afin de conclure un marché public de travaux dans le cadre de la réfection à neuf de l'aire de jeux du Château à Saint Sauveur le Vicomte, par une aire de jeux inclusive.

Il présente les offres reçues étudiées par les membres de la commission Travaux, lors de sa réunion du 27 mai 2025 ainsi que le plan de financement de cette opération, inscrite au Contrat Pôle de Services et qui peut également prétendre à un fonds de concours communautaire :

Plan de financement sur la base de l'offre Proludic / Lejeune = 85 206,70€ HT

- Contrat Pôle de Services : 23 050€
- Fonds de concours Agglomération : 24 863€ (40 % du reste à charge)
- Autofinancement commune : 37 293,70€ HT

Vu l'avis favorable de la commission Travaux-Sécurité du 27 mai 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir la proposition des entreprises Proludic pour un montant de 53 712.34 € HT et Lejeune pour un montant de 31 494.36 € HT
- Approuve le plan de financement et autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demandes de subvention auprès de Département et de la communauté d'Agglomération du Cotentin,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ces décisions.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Eric BRIENS